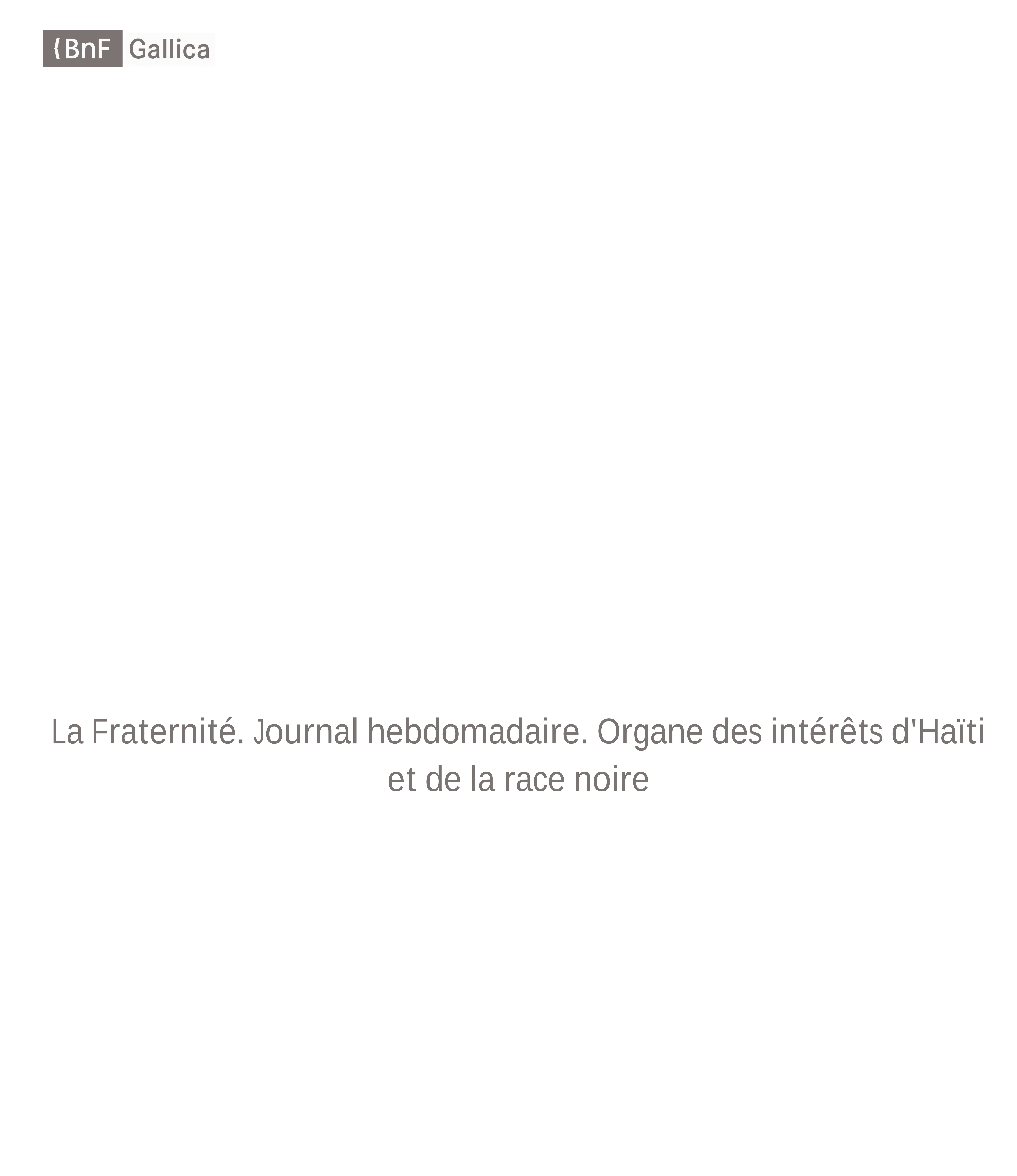
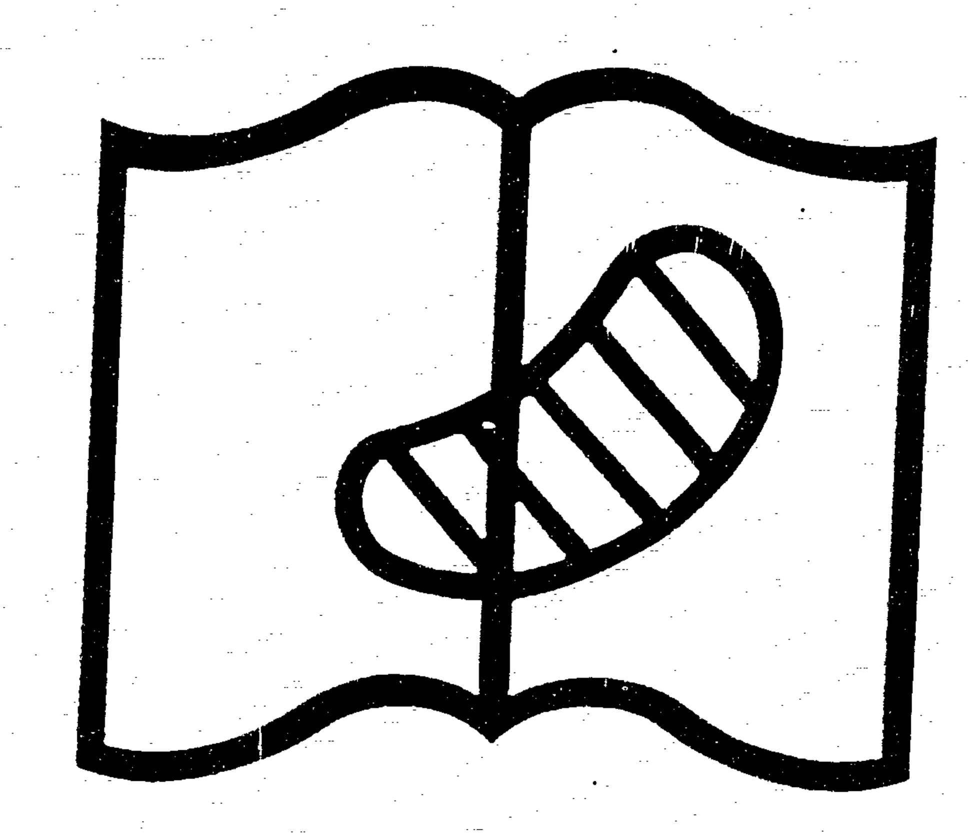
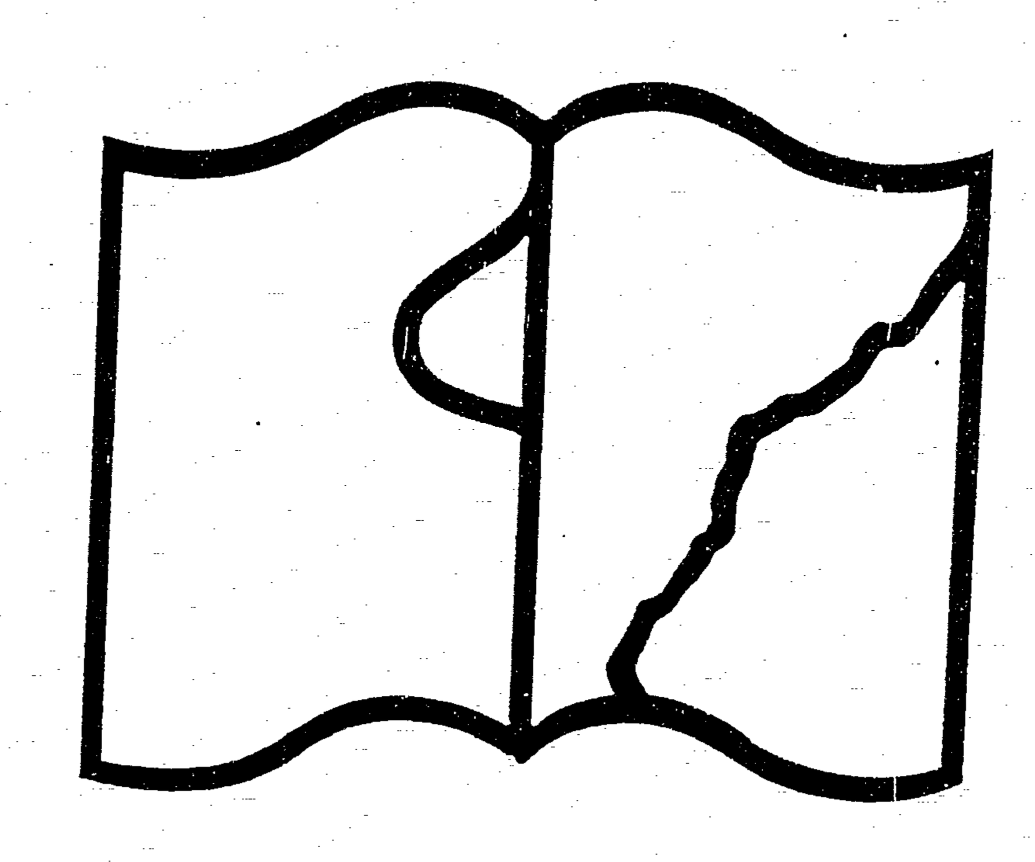


La Fraternité. Journal hebdomadaire. Organe des intérêts d'Haïti et de la race noire





Original illisible
NF Z 43-120-10



Texte détérioré — reliure défectueuse
NF Z 43-120-11

"VALABLE POUR TOUT OU PARTIE
DU DOCUMENT REPRODUIT".

LA FRATERNITE
Paris - France

TRES NOMBREUSES LACUNES ENTRE LE 27 AOUT 1890 ET LE 15 DECEMBRE 1892 SE REPORTER A LA LISTE DES LACUNES EN DEBUT DE BOBINE POUR PLUS DE PRECISIONS

1890

Première Année. — N° 1 Paris, 27 Août 1890.

La Fraternité

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Organe des Intérêts d'Haïti et de la Race noire

L'homme étant à la fois un esprit et un cœur, la liberté ne lui suffit pas ; il lui faut encore l'amour et la charité

UN NUMÉRO. . . Paris. . . 10 Centimes / Etranger 15 d°

Directeur-Fondateur : Benito SYLVAIN

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : PROVISOIREMENT, 18, AVENUE D'ANTIN

ABONNEMENTS Paris . . 25 fr. 00 par an / Etranger 27 fr. 50 d°

A NOS CONFRÈRES

Au nom d'Haïti et de la Race noire, *La Fraternité*, le premier journal haïtien rédigé à Paris, salue la Presse du Monde entier.

Elle adresse en particulier ses remerciments les plus sincères à l'*Évènement*, à la *Liberté Coloniale*, au *Rappel*, au *National*, au *Temps*, aux *Débats*, à *La France* et à *La Paix*, journaux de la Presse parisienne ; au *Courrier des Etats-Unis* ; à toute la Presse canadienne, pour l'impartialité et la bienveillance avec laquelle ils ont toujours traité les questions qui se rattachent à la cause des noirs.

Entièrement consacré à la défense des principes de justice et de liberté, ce journal n'aspire qu'à l'apaisement des esprits, à l'union des peuples dont le rôle, affirmé par cette belle loi de la solidarité humaine, est de s'entr'aider, afin de marcher plus efficacement à la conquête des progrès de la civilisation.

Nécessité d'un Journal haïtien

A PARIS

Malgré la diversité des journaux parisiens qui permet à toutes les causes et à tous les intérêts d'espérer trouver des défenseurs, la plupart des pays civilisés qui sont en rapports constants avec la France ont tenu à se faire représenter directement dans cette capitale de l'intelligence contemporaine, qui a hérité de l'antique renom d'Athènes et de Rome.

L'Angleterre, les Etats-Unis, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Roumanie ont des journaux établis à Paris. Nos frères du Brésil ont le leur, déjà vieux de dix années ; les Colonies françaises, parmi les organes de publicité consacrés à leur cause, revendiquent avec orgueil la *Liberté coloniale* qui, sous une direction sage et éclairée, porte si fièrement le drapeau de la race noire.

Seule ou presque seule, la République d'Haïti, qui fait avec la France un commerce annuel de plus de 80 millions, qui a emprunté à la France sa langue, ses mœurs et ses lois, qui entretient à Paris une colonie relativement nombreuse, seule, la République d'Haïti n'a pas encore son journal.

Il y a là une anomalie si manifeste qu'elle n'a pas manqué d'attirer l'attention de plusieurs de nos compatriotes. Il y a tout lieu d'espérer qu'une entente unira leurs efforts dans une œuvre commune. Lorsqu'une noble et féconde idée illumine en même temps un grand nombre d'esprits, c'est un signe infaillible qu'elle est arrivée à maturité.

Depuis un an, la *question noire* est à l'ordre du jour; elle est devenue d'actualité depuis les incidents de Porto-Novo et les évènements du Dahomey. La politique coloniale de l'heure présente semble vouloir malheureusement aller à l'encontre du vœu émis par Victor Hugo, à l'un des derniers banquets de l'ancienne Société anti-esclavagiste, pour la civilisation pacifique du Continent mystérieux. Les irréconciliables ennemis de notre race ne perdent pas une occasion d'exciter contre nous l'opinion publique en Europe, et, pour y arriver, ils ne reculent devant aucune calomnie. C'est ainsi que les récents malheurs de la Guadeloupe et de la Martinique ont fourni à certains journaux de Paris le prétexte d'une nouvelle et injuste attaque contre la population noire de ces colonies.

L'effet du beau mouvement qu'avait soulevé en faveur des nègres le généreux plaidoyer de Mgr Lavigerie, est presque détruit par l'odieuse et incessante campagne que mènent contre nous quelques esprits irréductibles, aristocrates de la peau, qui, dans leur cerveau farci de préjugés, ont encore des idées dignes du Moyen-âge et de l'époque féodale. Il s'est opéré une sorte de réaction contre les idées de philanthropie et de fraternité, réaction qui a eu son contre-coup dans les relations internationales des puissances de l'Europe. Et comme nous sommes tous solidaires les uns des autres, le monde civilisé ne se donne pas la peine d'établir des distinctions : il englobe tous les noirs dans un même sentiment de réprobation.

NOS PRINCIPES

Le titre même du journal, *la Fraternité*, indique assez quelles sont nos intentions et par quels principes nous voulons nous guider.

Quand la liberté a commencé de répandre ses bienfaits dans le monde, ceux qui regrettaient le passé ont prononcé contre elle un anathème terrible : ils l'ont appelée l'*égoïsme*. Sans doute, la Révolution, comme pour mettre le remède à côté du mal, inscrivit sur son drapeau : *Liberté*, *Fraternité*. Mais quand on regarde les faits et non la doctrine, il est incontestable que c'est la liberté qui préoccupait l'Assemblée de 1789, et que la fraternité n'était pour elle qu'une aspiration et une théorie.

Le droit, dont la formule est *Egalité*, en brisant les classes, supprimait le dévouement ou en faisait une vertu surérogatoire. Un jour devait fatalement venir où la doctrine du droit, poussée à son extrême conséquence, s'exprimerait dans cette barbare formule : « chacun pour soi, chacun chez soi ! »

La fraternité n'a donc été jusqu'ici qu'un vain mot. Or, la société n'est pas faite pour reposer sur un principe simple; car la liberté, quand elle est seule, n'est qu'un dissolvant. Certes, la loi humaine ne saurait prétendre aller aussi loin que la loi divine, mais elle doit toujours tendre à s'en rapprocher le plus possible. Et si la société humaine ne peut imposer le dévouement, devoir de charité « dont la liberté fait la beauté, » elle ne peut non plus s'en passer.

Sans doute, nous revendiquons nos droits au nom de la justice absolue; mais peut-on s'absorber dans son droit, lorsque l'humanité souffre à côté de soi ? L'homme a besoin de l'humanité; étant à la fois une raison et un cœur, la justice ne lui suffit pas : il lui faut encore l'amour et la charité. Et si, comme nous en avons la ferme espérance, la race noire, trop longtemps calomniée et méprisée, se relève et porte à son tour le flambeau de la civilisation, ce ne sera point pour violer la loi morale, ce ne sera point pour chercher à opprimer les races déchues ou moins avancées.

NOTRE BUT

Ayant conscience de la déplorable situation que nous ont faite nos tâtonnements malheureux et nos erreurs, et donnant une forme pratique à nos sincères aspirations vers le progrès, nous voulons prouver au monde civilisé que nous ne demandons qu'à franchir les longues étapes qu'il nous reste encore à parcourir; nous voulons affirmer d'une manière efficace la foi vivace et profonde que nous avons dans les destinées de notre chère Haïti, destinées qui sont liées — nous ne l'oublions pas, aux destinées mêmes de la race noire.

Former, au sein de la génération nouvelle, un noyau de jeunes gens imbus des principes sacrés de justice et de probité, dont le patriotisme éclairé soit comme des points de repère autour desquels la Société haïtienne pourra se reformer ; sauvegarder et défendre la dignité de notre pays envers et contre tous : voilà, en quelques mots, le but que nous nous proposons.

Nous nous efforcerons, pour y arriver, de mieux faire connaître Haïti, en modifiant l'opinion malheureuse qu'on a de nous, non-seulement en Europe, mais aussi et surtout en Amérique. Car c'est un fait éminemment regrettable, que les Etats de l'Amérique Centrale et de l'Amérique Septentrionale ont avec ceux de l'Amérique du Sud des relations moins suivies qu'avec l'Europe. Il nous en coûte de l'avouer, mais on est en Haïti moins renseigné qu'à Paris sur les évènements du Guatémala ou de la République Argentine. Cette grande et belle Révolution qui, sans effusion de sang, a fait arriver le Brésil à la République, vient d'être à peine connue de la majorité de nos compatriotes. Et nous ne croyons pas nous avancer beaucoup en affirmant que nos amis de l'Amérique du Sud professent à notre égard exactement la même igorance.

Le moment nous semble venu de tenter un rapprochement entre toutes ces Républiques sœurs de la nôtre, et aussi avec cette terre patriarcale du Canada qui, comme nous, s'enorgueillit de sa filiation française. Se connaissant mieux, on s'appréciera davantage, et peut-être saura-t-on trouver dans une entente féconde le contre-poids nécessaire pour résister à certaines ambitions envahissantes qui, sous prétexte de soustraire la jeune-Amérique à l'influence caduque de l'Europe, tend à fondre les nationalités les plus diverses dons une seule et gigantesque confédération.

A un point de vue plus particulier, notre œuvre établira une source féconde d'émulation pour ces jeunes écrivains d'Haïti — nos collaborateurs indispensables, — qui seront ainsi portés à produire des œuvres capables d'affronter la grande publicité.

La Fraternité sera de plus une école d'indépendance, où les citoyens d'Haïti apprendront à envisager sans faiblesse les devoirs et les responsabilités de la presse libre. Il semble, en effet, qu'on est un peu porté chez nous à restreindre le rôle du journalisme, sans prendre garde qu'on risque de briser le ressort le plus puissant du courage civique, sans songer qu'un pays où la liberté de la presse n'existe pas est un pays où le patriotisme n'a plus de centre. Aujourd'hui, qu'ayant conscience de sa destinée, la Société haïtienne se reconnaît capable d'améliorations et s'oblige à marcher en avant, elle ne saurait ériger le silence en principe.

Nous voulons former des citoyens libres, ayant une haute idée de la dignité morale, pénétrés de leur rôle dans l'Etat, et non des soldats ayant abdiqué leur volonté et leur personnalité. Nous voulons former des hommes et non des machines, en hâtant par tous les moyens en notre pouvoir le règne de l'intelligence, la domination de la pensée sur la force brutale, de l'ordre moral sur l'immoralité.

Enfin, nous voulons prendre en mains la cause de la race noire tout entière. Nous voulons qu'au moment où les nobles et généreux efforts du Cardinal Lavigerie vont revêtir une forme pratique, que déterminera le prochain Congrès anti-esclavagiste, Haïti, le premier Etat noir indépendant, soit en mesure d'offrir sa part de concours à l'œuvre entreprise pour améliorer le sort de nos malheureux congénères d'Afrique.

NOS ESPÉRANCES

Persuadé qu'un long avenir exige un long passé, et que plus une œuvre doit être solide et durable, plus la préparation en est pénible et laborieuse, nous ne nous berçons point du chimérique espoir de restaurer immédiatement chez nous un ordre social si profondément troublé. Notre vie tout entière est consacrée à la cause que nous entreprenons de défendre. Certes, il ne nous sera pas donné d'en voir le triomphe. Mais qu'importe ? Le fruit de nos travaux rera recueilli par d'autres. Et peut-être qu'un jour, en voyant Haïti puissante et prospère, en voyant la race noire à jamais réhabilitée, on se souviendra de nos efforts pour rendre hommage, non pas à nous-même, mais aux principes que nous aurons servis.

BENITO SYLVAIN.

Paris, 23 août 1890

Légation d'Haïti : 9, rue Montaigne.
Consulat général : 21 bis, rue de Paradis.

LE

Conflit Haïtiano-Dominicain

Il court depuis quelques jours des bruits de guerre entre Haïti et la Dominicanie. Quoique les dernières lettres reçues d'Haïti jusqu'à la date du 7 août ne contiennent aucune confirmation de cette nouvelle, elle a pris une certaine consistance, à la suite d'un article de la *Défense nationale* de la Guadeloupe, reproduit par quelques journaux parisiens, et surtout à la suite de deux dépêches, expédiées de Santo-Domingo à New-York, à la date du 23 août.

Voici la teneur de la plus récente de ces informations :

« New-York, 23 août,

« Une dépêche de Sto-Domingo, viâ Havane, nous informe que, dans la nuit du 20, une troupe de 800 Haïtiens a franchi la frontière, et envahi les districts méridionaux de Sto-Domingo. Le gouvernement dominicain a aussitôt envoyé des forces qui ont chassé les envahisseurs, et le président, Ulysse Heureaux, a convoqué le cabinet pour délibérer sur une déclaration de guerre à Haïti. Le comte Tasquez, consul général de la République dominicaine à New-York, a entendu parler de l'évènement, mais n'en a pas reçu la nouvelle officielle. »

Il ressort de là que la guerre n'a pas encore été déclaré, entre Haïti et la Dominicanie; comme l'avançait la *Défense nationale*, mais qu'à la date du 23 août, elle paraissait imminente.

A la légation d'Haïti, on croit qu'elle pourra être conjurée : c'est du moins ce qui résulterait d'une conversation entre un Rédacteur de l'*Evènement* et le Secrétaire de notre Légation.

« Depuis longtemps, dit ce dernier, les produits de la République Dominicaine, tafias, tabacs, etc., entraient en franchise de droits en Haïti.

« Il y a deux mois environ, le gouvernement du général Hippolyte résolut de couper court à cette tolérance, et d'appliquer aux importations dominicaines un tarif de douane. La République de St-Domingue vit d'un œil défavorable — cela se conçoit, du reste, — le nouvel état de choses qui la touchait dans ses intérêts. Il y eut, à cette époque, menace de conflit ; mais je crois que, depuis, une entente est intervenue, et que nous n'aurons pas lieu d'entrer en campagne contre nos voisins. »

Le différend auquel il est ici fait allusion, est relaté comme il suit dans « l'Exposé général de la situation », présenté aux Chambres pour l'année 1890 par le Gouvernement d'Haïti :

« Malgré toutes les précautions prises, quantité de marchandises et de produits étrangers continuent à nous arriver sous le pavillon dominicain.

« Depuis 1887, nous n'avons presque rien importé dans la République voisine; cependant ses importations en Haïti augmentent dans une proportion constante... Il est même revenu au Gouvernement que, depuis plus de six mois, on ne laisse entrer dans la Dominicanie aucune marchandise ou produit par les frontières, sans faire payer un impôt s'élevant à 5 0/0 de leur valeur marchande. C'est ainsi qu'il est devenu impossible aux haïtiens d'aller vendre à Dajabon et aux Dominicains de venir acheter en Haïti, comme c'était de coutume dernièrement encore.

« Devant cet ensemble de faits, le gouvernement a pris la décision d'appliquer les prescriptions du tarif des douanes aux marchandises venues de la République Dominicaine, comme il en est pour toutes marchandises ou produits étrangers »

Un rédacteur de la *Paix* est allé demander à M. le général Légitime, de pas sage à Paris, son opinion sur les évènements.

« Je ne crois pas, a répondu le Président, qu'un conflit entre les Républiques d'Haïti et de Saint-Domingue puisse avoir des causes politiques. Il ne s'agit sans doute que de quelque différend d'ordre économique ou douanier, comme il en surgit entre pays-frontières. Une guerre ne serait dangereuse que grâce à nos discensions politiques. Mais les forces de l'Etat Dominicain sont trop petites pour rien tenter contre nous. Je ne pense pas non plus que nous ayons à redouter une intervention des Etats-Unis, qui serait contraire au droit international. »

Tels sont les renseignements que la presse parisienne a pu recueillir sur la question qui nous préoccupe. Maintenant, s'il nous fallait analyser et apprécier la valeur de ces renseignements, nous avouerions que tout le bruit fait autour de cette affaire nous semble jusqu'à plus ample informé un peu exagéré.

D'abord il est permis de s'étonner qu'aucun télégramme venant d'Haïti n'avait encore parlé de l'incident dominicain. — Puis, il y a dans la dernière dépêche de Santo-Domingo, que nous avons citée plus haut, une certaine obscurité qui ne manque pas de troubler notre confiance.

On nous dit qu'une troupe de 800 Haïtiens aurait «envahi» la frontière dominicaine. Mais en quelle qualité? S'il se fût agi d'une simple promenade de touristes, nous ne comprendrions pas que le Gouvernement Dominicain eût cru nécessaire de les faire « chasser » par ses « forces ». Si comme il est logique de le supposer, on a eu affaire à des *ennemis*, nous nous permettons d'affirmer que cette *invasion à main armée* constituait, à elle seule, un acte d'hostilité assez manifeste, pour qu'il devînt ensuite oiseux au président Heureaux de convoquer son Conseil et de le faire délibérer sur la déclaration d'une guerre déjà entamée.

On nous a tant de fois servi de ces *canards transatlantiques*, — plus lourds que le légendaire canard marseillais, — que nos lecteurs nous pardonneront, dans le cas présent, même un excès de méfiance.

En somme, il paraît certain que des difficultés diplomatiques étaient pendantes entre Haïti et la Dominicanie.

Mais ce sont là des faits qui se présentent dans tous les Etats du monde. Autrement, à quoi serviraient les diplomates? Ces difficultés peuvent être d'autant plus rapidement résolues que le Président Heureaux a toujours entretenu les meilleurs rapports avec les membres du gouvernement actuel d'Haïti, et en particulier avec M. le président Hippolyte, dont il se glorifiait d'être le parent.

Nous voyons très bien ce que la République Dominicaine perdrait à la guerre; mais nous ne voyons pas ce qu'elle y gagnerait. Elle est incomparablement moins pourvue d'hommes et d'argent que sa voisine; et au point de vue politique, les partis y sont au moins aussi divisés : ce qui n'est pas peu dire ! Le Président Heureaux pourrait espérer, en faisant appel au sentiment national, détourner les esprits de sa politique intérieure. Mais la partie serait dangereuse : d'autres que lui y ont perdu leur place. Il n'y aurait pour retirer profit de la guerre, que les fauteurs de désordres, ceux qui se sont fait des insurrections une sorte de spécialité ; ou encore, ces honnêtes conseillers, toujours prêts à créer entre nous des sujets de discorde, dans le secret espoir de pêcher en eau trouble quelque bon prétexte d'intervention, ou quelque « rocher sans maître », où l'on s'installerait, en attendant mieux, à proximité du Môle Saint-Nicolas et de la baie de Samana.

Le Gouvernement Dominicain, pas plus que le Gouvernement Haïtien, n'a intérêt à faire le jeu des uns ou des autres.

G. S.

L'EUROPE CIVILISATRICE

Tous les journaux de la semaine ont raconté l'anecdote dont le jeune prince soudanais, Abdoulaye, vient d'être le héros.

Voici le fait en quelques mots :

Abdoulaye, âgé de quatorze ans, est le fils d'Ahmadou, un de ces petits rois africains qui opposent aux offres de suzeraineté de la France une résistance des plus désespérées. Il a été fait prisonnier lors de la prise de Segou et amené à Paris par le colonel Archinard, qui dirigeait l'expédition. Malgré les circonstances dans lesquelles le jeune prince avait été séparé des siens, il s'était pris d'une affection très vive pour le colonel, — son tuteur accidentel — et ne voulait plus se séparer de lui.

Il fut confié aux soins de M. de Sales, architecte, demeurant boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine. On eut toutes les peines du monde — et cela se conçoit — à l'habiller à la française et après avoir vainement essayé de mettre les bottines vernies qu'on lui imposait, il les prit bravement sous son bras.

Mais le colonel, ayant besoin de voyager, usa d'un stratagème. Abdoulaye fut conduit à l'Hippodrome. Là, profitant d'un moment où son protégé était empoigné par l'attrait du spectacle, le colonel Archinard parvint à s'échapper. Cris et désespoir du prince. Enfin, il parut se résigner et suivit M. de Sales chez lui. Mais il méditait un coup.

Le lendemain, pendant qu'on déjeûnait, il passa, sous prétexte d'une indisposition, dans la chambre voisine, située au rez-de-chaussée, enjamba la porte et disparut. Toutes les recherches furent vaines.

On téléphona au sous-secrétariat d'Etat, à la préfecture et à M. Goron, chef de la police générale. On pensait qu'il s'était jeté dans la Seine. C'était grave.

Enfin, dans l'après-midi, un agent aperçut dans la rue des Dames, aux Batignolles, un jeune noir pleurant, des bottines vernies sous son bras, et murmurant le nom du colonel Archinard.

L'agent le conduisit au commissariat où, justement, arrivait l'ordre de le ramener au domicile de M. de Sales. Cela fut fait. Il paraît que le pauvre fugitif, qui ne cesse de pleurer en réclamant toujours le colonel, va être désormais l'objet d'une surveillance toute spéciale.

Ce n'est qu'un petit incident, c'est vrai, mais très suggestif. Le journal *La France* en a tiré de sages conclusions que nous ne pouvons mieux faire que de rapporter :

« Qu'un jeune homme de quatorze ans, blanc ou noir, éloigné de son pays et séparé violemment du seul protecteur qu'il ait sur la terre de France, du seul interlocuteur qu'il puisse trouver et avec lequel il lui soit possible d'échanger quelques mots dans la langue de ses pères, cherche à se soustraire à ce qu'il considère comme un rude esclavage, ce n'est pas surprenant, aussi le fait même de l'évasion n'est qu'un incident commun et tout à fait européen, sinon parisien.

« Mais ce qui est beaucoup moins banal, beaucoup plus grave, c'est la violence physique et morale dont le malheureux otage a été l'objet, dans la meilleure des intentions sans doute, mais qui a excité au plus haut point sa méfiance et redoublé ses angoisses.

« Le *XIX*ᵉ *Siècle* raconte en effet que le malheureux « fils de roi » mené dans une maison de confection, et invité d'abord, puis pressé de revêtir un complet « haute nouveauté » ainsi que des souliers vernis, a considéré la contrainte qu'on lui imposait comme absolument au-dessus de ses forces, et qu'il a opposé à la cérémonie de son travestissement une résistance énergique.

« Tous les bons traitements et tous les bons offices du colonel Archinard ont dû être oubliés en un instant par le jeune Soudanais qui, jusqu'ici traité en prisonnier de guerre, se voyait pour la première fois mis sur les rangs des prisonniers de droit commun à qui on fait revêtir la livrée de la maison centrale.

De deux choses l'une, en effet: ou le fils du roi Ahmadou est prisonnier de guerre, et dès lors il faut le traiter avec tous les égards dus à sa condition, à son malheur et à son rang ; ou bien ce n'est qu'un esclave selon le rite africain, et alors il devient libre immédiatement sur le sol français.

« Dans aucun cas on ne devait le contraindre à violer les coutumes de ses compatriotes et à s'imposer la plus horrible des gênes physiques, sous prétexte de lui inculquer les principes de la civilisation.

« Respecté dans ses mœurs et dans ses coutumes, et touché de l'affection qu'on lui témoigne, le jeune noir devient l'ami presque l'enfant du colonel Archinard ; violenté, soumis à une domination d'un autre ordre, contrarié dans ses goûts, blessé dans ses sentiments, et l'on peut ajouter fortement gêné dans les entournures, c'est un révolté, un fugitif, un évadé.

«Pour un gouvernement comme le nôtre, qui se dispose à s'assimiler le Soudan et ses royaumes, c'est une faute de maltraiter les otages et d'offrir à ceux qu'on veut soumettre des perspectives de pantalons collants et de bottines ajustées.

« Qu'on laisse donc Abdoulaye se vêtir à sa fantaisie, et il en fera un bon rapport à son père. Cela nous vaudra des régiments. »

Nous présentons à nos lecteurs notre ami et collaborateur Louis Borno, qui s'est déjà fait un beau renom dans la littérature haïtienne. Pris au dépourvu, il n'a pas eu le temps de préparer une pièce spéciale pour *La Fraternité*. Nous prenons au hasard les vers suivants parmi ceux qui nous sont restés à la mémoire.

IDYLLE

I

Cher ange, quand viendra le jour tendre et béni
Où nous serons ensemble, enfin, dans notre nid,
Loin des regards jaloux et de la foule immonde,
Loin, bien loin des gants blancs, très loin des gens du monde,

Pour ne pas dépenser notre bonheur d'un coup,
Ayant l'espoir de vivre et de vivre beaucoup,
Nous ferons ce que font les prudents, et qu'on nomme
Budget, mais un budget sagement économe.

II

Et d'abord, j'entrevois, toute blanche, à travers
Le gai frétillement des grands feuillage verts,
Avec son air mignon, avec son air honnête,
L'exquise humilité de notre maisonnette.
Je vois la balustrade en bois, pleine de fleurs,
Où viendront les linots et les merles siffleurs;
Où nous irons, le soir, quand le ciel sur sa toile
Aura comme un trésor fait briller chaque étoile,
Respirer les parfums qu'effarouche le jour
Et causer lentement le doux causer d'amour.

Oui ! je vois tout cela ! Mon rêve se condense,
Ces espoirs d'Idéal deviennent l'évidence,
Et, comme un frais tapis qui couvre mon sentier,
Je vois se dérouler mon bonheur tout entier.
Chaque matin, prenant ta cape et ton ombrelle
Et passant à mon bras ta petite main frêle,
Muse, Muse adorable aux caprices touchants,
Tu viendras avec moi par la fraicheur des champs.

Calmes, sans nous hâter, et n'ayant conscience
Que de nous seuls, allant avec l'insouciance
De ceux qui sont perdus dans leur ciel trop grand, nous
Flânerons: assez loin pour n'avoir les genoux
Fatigués, qu'au moment où, battant en retraite,
Nous serons revenus devant la nappe prête.

III

Ainsi, lorsque viendra le jour trois fois béni
Où nous serons ensemble, enfin, dans notre nid,
Loin des regards jaloux et de la foule immonde,
Loin, bien loin des gants blancs, très loin des gens du monde,

Afin de savourer notre bonheur, doux mets,
Nous aurons tous les deux l'art divin des gourmets.
Et lorsqu'un jour la Mort, voleuse inévitable,
Franchira notre seuil pour desservir la table,
Elle nous surprendra, tendre couple apaisé,
En train de consommer notre dernier baiser.

LOUIS BORNO

A PROPOS
DE LA
Dépopulation de la France

L'opinion publique s'est émue, et avec raison, de cette importante question de dépopulation, qui intéresse la vitalité même de la France. De l'examen des chiffres publiés récemment par le *Journal officiel*, il résulte que le nombre des naissances va toujours décroissant.

Il y a eu, en effet, une diminution progressive de 11.720 naissances en 1886, de 13.505 en 1887, et de 16.794 en 1888.

Les statistiques publiées par le docteur Bertillon montrent, en outre, que le nombre des familles n'ayant pas d'enfant est de 8 0/0. Ce chiffre paraît toutefois inférieur à la vérité ; et MM. Lagneau et Charpentier estiment à 12 0/0 le nombre des familles stériles.

Parmi les causes invoquées pour expliquer cette diminution, il faut citer d'abord l'alcoolisme et la syphilis. Mais il y a des médecins compétents qui pensent que ces causes n'ont pas une bien grande influence sur la natalité.

Voici ce que nous dit à ce sujet le Dʳ Vernial, qui s'est spécialement occupé de cette question :

« L'alcolisme pourrait produire une augmentation dans la mortalité des enfants, mais non une diminution dans les naissances. Car l'alcolique, pas plus que le syphilitique, ne voit diminuées ses fonctions génératrices ; il procrée toujours, mais ses enfants apportent en naissant le germe de ces graves affections. Et d'ailleurs, grâce aux progrès constants de la médecine, les accidents épouvantables qui étaient, il y a un siècle encore, les conséquences de ces terribles maladies, deviennent maintenant de plus en plus rares.

« Dans une lettre adressée à la société d'anthropologie de Paris, M. le marquis de Saporta trouve les causes de la diminution de la natalité en France dans l'usage de plus en plus suivi de ne contracter l'union matrimoniale que dans un âge de plus en plus rapproché de la maturité. Mais ce fait est loin d'être prouvé, car la statistique montre, au contraire, que les départements bretons et savoyards, qui présentent la natalité la plus élevée, sont précisément ceux où le mariage se fait le plus tardivement.

« Une cause majeure s'opposait autrefois à ce que les mariages pussent se contracter à un âge plus jeune : c'était le service militaire. Mais actuellement, les jeunes gens ne faisant plus que trois ans de service militaire, cette prétendue cause n'a plus une grande valeur.

« Une raison qui mérite plus spécialement l'attention, est l'immigration de plus en plus grande des ruraux vers les grandes villes. Le rêve du campagnard est d'envoyer son fils dans les villes, « où l'on gagne beaucoup d'argent ». Or, il est un fait certain, c'est que les mariages sont bien plus fréquents dans les campagnes, et que la natalité y est plus grande que dans les villes. Les ménages irréguliers de Paris, notamment, évitent avec soin d'avoir des enfants; et si, par hasard, malgré les précautions prises, un enfant naît, on s'empresse de le faire disparaître en le mettant en nourrice chez les *faiseuses d'anges*. D'où un accroissement formidable dans la mortalité infantile et, par conséquent, une diminution dans la population de la France.

« Mais toutes ces causes ne sont pas suffisamment probantes; elles ne peuvent entrer que comme un faible facteur dans cette question. Nous croyons qu'il faut les chercher dans un ordre d'idées tout différent, et se rattachant à des raisons d'ordre purement social.

« Le mode de recensement établi jusqu'ici ne peut permettre de conclure à aucune loi générale. Pour donner des résultats probants, les statistiques devraient être faites, non d'après la situation topographique d'une population, mais d'après son état social. En divisant la population en trois grandes classes : 1°, classe pauvre, comprenant les travaux purement manuels ; 2°, classe aisée, composée des petits commerçants, fonctionnaires subalternes, etc ; 3°, classe élevée, les riches; on verrait que la natalité diminue progressivement, en allant de la première à la troisième de ces classes.

« Le malheureux qui, mercenaire, n'a que son travail manuel et journalier pour subvenir à son existence, qui n'a aucun capital, reste indifférent à la question d'avoir une famille plus ou moins nombreuse; il a même intérêt à la voir s'accroître : ses enfants sont autant de bras qui l'aident dans son travail. Celui qui, au contraire, à force de travail ou par un hasard d'héritage, est parvenu à avoir une fortune à lui, quelque petite qu'elle soit, tend à diminuer le plus possible les dépenses inutiles prises sur ce capital qu'il économise parcimonieusement, et un enfant de plus à élever diminue ses ressources et la satisfaction de ses désirs personnels. En outre, il tient à assurer à ses enfants une situation sociale au moins aussi heureuse que celle dont il jouit; pour en arriver là, il ne faut pas trop partager les héritages, et, par suite, ne pas avoir beaucoup d'enfants.

« C'est là le seul point essentiel à envisager, le seul qui explique la diminution des naissances.

« La fortune et la propriété se sont morcelées : plus nous allons, plus le nombre des petits propriétaires s'accroît. En appliquant ce principe à l'étude de la population de la France, on constaterait que là où la fortune est également répartie entre tous les habitants, au lieu d'être monopolisée entre les mains des grands propriétaires, la natalité est faible; au contraire, la natalité est grande dans toutes les familles ne jouissant d'aucune fortune personnelle et vivant uniquement de leur travail journalier.

« La diminution de la population en France, par suite de la diminution dans le nombre des naissances, semble donc être la conséquence du bien-être matériel d'un plus grand nombre, de la division de la propriété et de la fortune entre un plus grand nombre d'habitants.

« La loi promulguée le 17 juillet 1889 et qui, dans un but des plus louables, stipule que *les père et mère de sept enfants vivants, légitimes ou reconnus, ne seront pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et mobilière*, donnera-t-elle les résultats qu'en ont espéré ses auteurs ? Il est permis d'en douter. La diminution de la natalité est un fait profondément regrettable au point de vue démographique, mais il est la conséquence de l'amélioration de l'état social. Il est donc peu probable qu'une disposition législative puisse produire la moindre modification dans un état de choses qui est au-dessus des lois. Les lois doivent s'inspirer d'un état social, mais sont impuissantes à le diriger dans son évolution.

« Dʳ P. VERNIAL »

Pour nous, après ce drame sinistre auquel la famille Hayem a donné son nom, nous croyons qu'il est plus pressant d'empêcher les pères de famille de se tuer avec huit enfants, que d'empêcher les filles-mères de faire disparaître des nouveau-nés qu'elles ne pourraient pas nourrir. On ne doit cesser de répéter qu'il y a beaucoup à modifier dans l'organisation économique, beaucoup à améliorer dans le système d'assistance publique en France et dans toute l'Europe, si l'on veut enregistrer moins d'enfanticides, et surtout moins de suicides honteux pour une civilisation qui se déclare bienfaisante et démocratique.

Et, comme l'a très bien dit M. Edmond Deschaumes, «avant de songer à repeupler, songez d'abord à ne pas laisser dépeupler ! Avant de chercher à grossir le nombre des naissances, efforcez-vous de diminuer celui des morts volontaires ! »

Saluons d'un tendre et généreux espoir l'évolution bienfaisante qui doit s'opérer dans l'amélioration de la misère sociale. Sans doute, elle n'ouvrira pas à cette civilisation l'ère chimérique et inaccessible du bonheur égal et parfait, mais elle amènera des réformes, des recherches, qui aboutiront à une plus sage application des principes de justice et d'humanité, et qui soulageront ceux dont l'unique faute est d'être nés pauvres et sans appui.

B. S.

DERNIÈRE HEURE

D'après les dernières nouvelles reçues du gouvernement, la Légation Haïtienne, nous prie d'annoncer que le bruit d'une déclaration de guerre entre Haïti et la Dominicanie est absolument faux.

France et Haïti

Extrait d'une conférence faite à l'Alliance catholique de la jeunesse française, le 25 Janvier 1890.

Nous regrettons que le cadre de ce journal ne nous permette pas de publier *in extenso* la très importante conférence que M. Georges Sylvain a faite, au début de cette année, à l'Alliance catholique de la jeunesse française, (Conférence Olivaint) sur les relations de la France et d'Haïti. Cette conférence a déjà paru, sous forme d'article, dans la Revue parisienne l'*Indépendance* (nᵒˢ du 15 juin et du 1er juillet 1890). Mais elle traduit trop heureusement les sentiments que la plupart des Haïtiens professent envers la France, notre seconde patrie, pour que nous ne cédions pas à la tentation d'en reproduire les principaux passages. Souhaitons que tous nos lecteurs, français et haïtiens, retrouvent en la lisant, quoique mutilée, un peu du plaisir que nous avons éprouvé nous-mêmes à l'entendre.

Messieurs,

La question coloniale est, pour ainsi dire, à l'ordre du jour. Sans vouloir prendre parti dans les controverses qu'elle suscite, on peut affirmer qu'en France l'opinion moyenne est maintenant hostile à l'esprit de conquête et d'aventure, soit que l'on craigne, en éparpillant ses forces, de n'être pas prêt, lorsqu'il le faudra ; soit que le discrédit attaché à la pénible occupation du Tonkin ait rejailli, d'une façon générale, sur la politique des lointaines entreprises.

Or, comment concilier ce sentiment de sage réserve avec la légitime expansion qu'un grand Etat doit rechercher pour sa civilisation, son commerce et son industrie ? D'autre part, comment ne pas se mettre en quête de débouchés nouveaux, alors que les nations rivales, gagnées à la doctrine protectionniste, travaillent de plus en plus à annihiler chez elles la concurrence des produits étrangers ?

Afin de répondre à ces diverses préoccupations, on a proposé d'améliorer le régime des colonies actuelles, de façon à augmenter les services qu'elles sont appelées à rendre à la métropole, tout en diminuant les charges qu'elles lui imposent.

Une autre solution, qui pourrait être liée à la précédente consisterait à donner un essor plus considérable aux relations qu'entretient la France avec certains pays, prévenus en faveur de l'influence française par des affinités de race, ou par des rapports commerciaux déjà importants.

Parmi ces pays, dévoués à la sympathie française, avec lesquels la France aurait intérêt à élever le chiffre de ses affaires et à resserrer ses liens d'amitié, est la petite République d'Haïti, jadis possession française, aujourd'hui Etat souverain, libre de fait et très jaloux de sa liberté, mais toujours Français de cœur, de mœurs et de langage.

Pour décider quel développement

il conviendrait d'accorder à l'entente franco-haïtienne, le conférencier examine au triple point de vue politique, économique et social, les rapports qui, depuis l'émancipation d'Haïti, ont rattaché à la France son ancienne colonie.

Parlant de l'histoire des relations politiques de la France avec Haïti, il conclut ainsi :

En somme, au cours de ces cinquante dernières années, les Haïtiens pourraient reprocher à la France de n'avoir pas été toujours heureuse dans le choix de ses agents; de s'être trop souvent assujettie aux conseils et aux calculs de l'égoïste Angleterre; en un mot, d'avoir nui, plutôt qu'aidé, à l'évolution politique de son ancienne colonie. Mais il est juste aussi de reconnaître que, à d'autres points de vue, le peuple français a su réparer les erreurs de ses diplomates. Les relations économiques et sociales ont été entre les deux pays ce qu'elles devaient être, c'est-à-dire remplies de franchise et de cordialité. La France nous a prêté généreusement des prêtres pour nos églises, des professeurs religieux et laïques pour nos écoles. Elle nous a permis de puiser à pleines mains dans le trésor incomparable de sa science. Avec la bonne grâce souriante, qui est comme la parure de son hospitalité, elle nous a fait les honneurs de son génie; et nous a ainsi formé une jeunesse, avide de tous les progrès, parce qu'elle a l'intelligence de ce qui lui manque, et prête à tous les dévouements, parce qu'elle a conscience de ses devoirs.

Certes, l'Haïtien, autant qu'un autre, a ses défauts. Mais — c'est une justice à lui rendre — il ne connait point l'ingratitude. Du jour où la crainte d'une invasion française a cessé d'agiter les esprits, notre jeune nation, quoi qu'en aient dit des publicistes mal informés, s'est honorée de professer pour la France les sentiments d'une fille aimante, — aimante à la façon de ces enfants drus et forts dont parle Montaigne, qui peuvent parfois, en se jouant, mordre le sein de leur nourrice; mais qui, quand elle souffre, pleurent de la voir pleurer, et quand on veut la maltraiter, arment leurs bras pour la défendre. Les Haïtiens se sont souvenus en 1870 de leur dette de reconnaissance; il s'en souviendraient encore, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) la France était menacée de nouveaux dangers.

La situatisn économique d'Haïti inspire à M. Georges Sylvain les réflexions suivantes :

Les dispositions du Code rural ne furent jamais sérieusement exécutées. Toute discipline se relâchant, à mesure que s'évanouissait la crainte d'une invasion étrangère, une réglementation du travail agricole devenait une sorte d'anachronisme. On n'y est plus revenu. En fait, le cultivateur haïtien ne travaille qu'à son humeur. Il n'est pas aussi indolent, aussi amoureux du *farniente* que l'on a bien voulu le dire. Mais comme sa sobriété légendaire le met vite à l'abri des premiers besoins, il n'a pas encore senti la nécessité de faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner. Ses procédés de culture, ses instruments aratoires, sont d'une ingéniosité rudimentaire. Signalons pourtant la création de trois grandes usines, instituées par des commerçants étrangers (deux Français et un Allemand) pour le décortiquage et le tri du café. On a calculé en effet que si le café d'Haïti ne subissait pas, en arrivant en France, les déperditions qui résultent de sa préparation défectueuse, non seulement la valeur vénale en serait triplée, mais notre pays, sans augmenter d'une livre le poids actuel des ses expéditions, serait le premier exportateur de café sur la place du Hâvre. (Voir Paul Déléage : Haïti en 1886.)

Découragé par l'insuccès de ses précédentes tentatives, l'Etat n'a pas su fournir une aide persévérante à l'initiative privée pour relever notre agriculture. Il a été question à maintes reprises. d'introduire dans nos *mornes* des religieux agriculteurs, de fonder des fermes-écoles, de rendre obligatoire l'enseignement rural. Mais tous ces beaux projets ont valu ce que valent les programmes électoraux. Par contre, on ne s'est pas fait faute d'augmenter les impôts déjà trop lourds qui accablaient la production agricole. Les routes mal entretenues paralysent l'industrie des transports. Chaque insurrection enlève aux champs un certain nombre de bras.

Pour résumer d'un mot l'état de notre agriculture, nous dirons que l'homme est bon, mais il est victime d'une mauvaise organisation ; la terre est bonne mais elle est soumise à une exploitation insuffisante. A l'un il faut de l'instruction ; à l'autre, des capitaux.

La petite industrie, sans être absolument en décadence, comme notre grande industrie sucrière, perd chaque jour de son importance, parce que, ayant négligé de renouveler son matériel arriéré, elle ne répond plus à nos nouvelles habitudes de luxe et de confort. « Naguère chez nous, disait le journal *La Vérité* en 1887, la plupart des citoyens étaient pourvus d'une profession manuelle. Nos pères voyaient là une garantie d'indépendance. Nos chaussures, nos habits, nos meubles, nos ustensiles de ferblanterie, de poterie, etc., venaient, en général, de nos ateliers. Aujourd'hui, nous tirons du dehors la plus grande partie de ces objets. » Les articles de Paris entrent au moins pour moitié dans l'accroissement du chiffre de l'importation française en ces trente dernières années. Quelques industries nouvelles ont bien pris naissance, mais le mouvement est loin de se généraliser.

Le mal est que l'industrie n'est plus en honneur : l'artisan n'aime plus le métier. L'ouvrier haïtien, un des plus heureux qui soient au monde, au lieu de chercher, à force d'intelligence, d'activité et de prévoyance, à améliorer sa position, préfère demander une fortune plus rapide aux spéculations de la politique ou aux combinaisons peu variées du petit négoce.

En Haïti, tout le monde est marchand. Il y a quarante ans que M. Schœlcher, voyageant chez nous, en faisait la remarque : « Militaires, avocats, députés, sénateurs, administrateurs, propriétaires, par eux-mêmes ou par leurs femmes, tiennent boutique ouverte ; et cette immense concurrence ne fait qu'augmenter la gène universelle, en ne laissant de bénéfice à personne. »

Les choses n'ont guère changé depuis cette époque, sinon que par un travail opiniâtre, quelques-uns des petits détaillants haïtiens sont arrivés à conquérir un crédit sur les marchés d'Europe ; et devenus commerçants à leur tour, ils ont pu réclamer leur place au soleil, à côté des grandes maisons étrangères établies dans le pays. Mais entre l'étranger, protégé, à bon droit d'ailleurs, par sa nationalité contre la malveillance et l'arbitraire, et l'haïtien, désigné par son élévation sociale à l'envie de ses concitoyens et aux vexations de ses gouvernants, la lutte est à coup sûr, inégale. On objecte le fameux article de notre Constitution qui. dans un intérêt de prévoyance justifié par mainte récente spoliation, interdit aux étrangers le droit de propriété immobilière. Mais cette interdiction tant critiquée n'a que la valeur d'une réserve de droit théorique. En fait, les étrangers tournent la loi, selon leur convenance, à l'aide de prête-noms haïtiens ...

La nouvelle Constitution de 1889, dans son article 185, déclare que, en cas de perte éprouvées par suite de troubles civils et politiques, l'étranger, assimilé à l'Haïtien, ne peut prétendre à aucune indemnité, sauf recours aux tribunaux, conformément à la loi.

Quoique cette disposition, conforme à la pratique de tous les grands pays civilisés, se justifie en droit strict (1), nous ne verrions aucun inconvénient à ce que le gouvernement d'Haïti distribuât des secours aux étrangers victimes de nos guerres civiles. Car on ne saurait, à notre avis, entourer de trop de garanties les hommes probes et consciencieux qui traversent les mers pour apporter le concours de leur science ou de leur industrie à l'œuvre de réhabilitation sociologique que nous poursuivons en faveur de notre race. Mais il ne faudrait pas qu'une mesure toute d'équité fût exploitée contre ses auteurs par des puissances intéressées à trouver quand même des prétextes d'intervention. Il ne faudrait pas. en outre, qu'il y eût un choix entre les victimes, et que les commerçants étrangers fussent indemnisés, à l'exclusion des commerçants haïtiens ; car l'étranger qui vient s'établir en Haïti n'ignore pas à quoi l'exposent nos révolutions incessantes. Il ne faudrait pas enfin que le système des indemnités, étendu à des pertes imaginaires, constituât une industrie d'un nouveau genre au profit de ces aventuriers sans foi ni patrie, qui, sous le masque d'une nationalité de rencontre, sont les artisans de toute nos ruines, contrarient nos velléités de progrès, s'enrichissent de nos discordes, et deviennent, en nous quittant, nos détracteurs les plus acharnés, — quand ils ne restent pas pour servir d'agents provocateurs aux nations charitables qui aspirent à nous prendre en tutelle !...

En faisant le compte de ce que Haïti doit à la France au point de vue social, le conférencier est amené à esquisser un tableau d'ensemble de la société haïtienne. Il passe en revue le gouvernement, l'armée, le clergé, le corps enseignant, la magistrature, et finit en disant :

Les trois principaux représentants de l'activité nationale sont : le commerçant, l'artisan et l'agriculteur. Nous les avons déjà rencontrés. Mais laissez-moi saluer de nouveau avec un respect attendri, le paysan haïtien, le gardien du sol, sur qui repose la fortune publique ; qui pratique dans ses mornes, où le brigandage est inconnu, l'hospitalité des anciens âges ; et qui, écrasé par l'impôt, décimé et ruiné par les insurrections des autres, sait conserver inaltérables, en dépit des injustices sociales, son honnêteté native, le secret de ses traditions, et sa touchante bonhomie, faite de malice et de candeur !...

Je pourrais sans doute faire entrer dans le cadre que je me suis tracé, un croquis de la famille haïtienne. Mais là l'empire des mœurs françaises a été tel qu'elles ont fini par emporter les distinctions primitives. Ainsi il existait autrefois chez nous, en dehors du mariage légal, une sorte d'union qui n'était pas sans analogie avec le concubinat romain ; elle n'est plus en honneur, grâce aux prédications de nos missionnaires. Il est vrai que, à côté de ce progrès, nous avons à déplorer l'importation des mariages, dit de convenance ou d'intérêt, qui étaient inconnus de nos pères. La puissance paternelle s'est dépouillée de son antique rudesse; mais elle s'est adoucie sans s'amollir.

Parlerai-je de la mère de famille? Je craindrais trop d'être au-dessous de mon sujet Pourtant j'aurai voulu vous la montrer, au milieu de ses serviteurs qui ont grandi sous sa tutelle, présidant aux soins du ménage et à l'éducation de ses enfants ; ayant l'œil à tout, prévoyant tout ; infatigable et dévouée; alliant à la grâce créole la vivacité et l'intelligence françaises ; trouvant, par un miracle d'activité, au cours de ses occupations diverses, le temps d'aider son mari, à la boutique ou au magasin, à gagner le pain de chaque jour! Mais pour la dépeindre au naturel, à quoi servent les frais d'éloquence ? Il est peu de mères françaises, j'en ai l'intime conviction, qui, dans des conditions semblables, n'eussent été capables des mêmes efforts. C'est le climat qui peut changer, et aussi les nécessités et les besoins de la vie : le cœur des mères ne change pas !

(1.) Voir J. V. Léger (La politique extérieure d'Haïti).

Maintenant, Messieurs, si de cette étude vous consentez à dégager avec moi les conclusions inévitables, vous reconnaîtrez que, en dehors même des questions de générosité et de sentiment, il y a pour la France un intérêt très immédiat et très positif à favoriser la prospérité de la République d'Haïti.

La France a fait de nous ce que nous sommes ; c'est sa langue que nous parlons ; ce sont ses usages, ses institutions et ses lois que nous pratiquons. Nous sommes les produits directs du génie français. Nos progrès ne peuvent qu' servir à l'extension de la civilisation française. Cela n'est pas contestable !

D'autre part, Haïti, gênée dans son développement par des bouleversements politiques et des embarras financiers, n'a jamais pu faire fructifier à loisir ses immenses ressources. Les mines, les sources d'eaux thermales dont la nature l'a abondamment pourvue, attendent encore d'être exploitées. La grande industrie est à créer ou à reconstituer. Il nous faut des usines ; il nous faut des chemins de fer ; il faut pourvoir à la réparation de nos routes, à l'embellissement et à l'assainissement de nos villes ; relever les anciennes cultures, en introduire de nouvelles, — chose facile dans un pays où s'acclimateraient la plupart des produits de l'Europe.

Or, le commerce de la France avec Haïti représente en moyenne une somme de plus de 76 millions ; et si l'on n'y prend garde, ce chiffre, loin de s'élever, ne tardera pas à décroître.

Les commerçants des Etats-Unis ont, en effet, avec nous un mouvement d'affaires non moins considérable. Favorisés par le voisinage, ils se sont attachés à diminuer le plus possible leur prix. Des entrepôts de New-York nos négociants tirent à meilleur compte les mêmes articles qu'ils demandaient autrefois aux magasins de Marseille, de Saint-Nazaire ou du Hâvre. Boston accapare à peu près exclusivement la coupe de nos bois. Enfin, les Allemands, avec la ténacité qui leur est habituelle, réussissent à substituer peu à peu leurs marchandises aux vôtres. Voilà les rivaux que vous devez supplanter ! Voilà les conquêtes qu'il vous importe d'entreprendre !

L'intérêt politique se joint, pour vous y pousser, à l'intérêt économique. La dernière insurrection haïtienne, d'où est sorti le Gouvernement actuel, a eu pour elle, sinon l'appui déclaré, du moins la sympathie pratique des Américains du Nord. Ceux-ci se sont même vantés à cette occasion (1) d'avoir reçu, en échange de leur concours, des promesses qu'ils sauraient faire exécuter. Le Gouvernement fédéral, à les entendre, n'aurait été, d'ailleurs, dans la politique suivie en Haïti, mû que par l'idée de déjouer les projets de la France.

Messieurs, je ne crois pas que la France, en eût-elle l'occasion, songe jamais à revenir sur le traité de 1825. Personne ne le croit sincèrement en Haïti : nous aimons trop la France pour la craindre.

Je ne crois pas que les Etats-Unis, malgré l'ardeur toute nouvelle de leur affection pour nous, arrivent jamais à s'imposer sur un point quelconque du territoire haïtien. Quelle que soit la vivacité de nos querelles intérieures, en face de l'invasion étrangère, le peuple haïtien saurait encore se lever en masse pour repousser l'ennemi commun.

1 Voir les journaux le *Word* et le *New-York Herald* (collections d'août et de septembre 1889.

Mais entre l'Anglo-Saxon, égoïste et brutal, dur au faible, clément au riche ; entre l'Anglo-Saxon, tyran et bourreau de la race noire, qui s'enrichit par la traite et assimile les nègres aux chiens ; entre ces gens-là et les enfants de ceux qui, en 1794, proclamèrent l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue, s'il ne s'agit que de sympathie, le cœur et la raison d'un Haïtien ne devraient point hésiter !...

Cependant, il est certain que la solution des événements de 1889 a été — justement ou non — présentée comme un échec pour l'influence française, et les flatteuses caresses dont le Cabinet de Washington ne cesse depuis lors d'entourer notre gouvernement ont sans doute leur signification et leur portée (2).

On ne saurait le répéter assez : l'indépendance d'Haïti est la sauvegarde des colonies européennes du Nouveau-Monde. Laissez la doctrine de Monroë, traduite à la façon de M. Blaine, c'est-à-dire : « l'Amérique aux Américains.., du Nord » recevoir son application au Môle Saint-Nicolas, et vous verrez ce qu'il adviendra, dans un jour prochain, de la Martinique et de la Guadeloupe ; vous verrez ce qu'il adviendra de la neutralité du canal de Panama qui se fera, avec ou sans la France.

Michelet a dit : « Haïti, c'est la France noire. » Si, par impossible, Haïti s'en allait, ce serait un peu de la France qui s'en irait !

GEORGES SYLVAIN.

25 janvier 1890.

2. Les dernières nouvelles reçues des Etats-Unis semblent indiquer que, devant l'attitude vigilante du peuple haïtien, M. Blaine aurait reconnu l'impossibilité de réaliser immédiatement ses visées ambitieuses.

FAITS DIVERS

Commerce général de la France

Pendant les sept premiers mois de 1890, le commerce de la France s'est élevé à 2,645,321,000 francs pour les importations et à 2,108,768,000 francs pour les exportations. Ces chiffres, comparés à ceux de la période correspondante de 1889, présentent une augmentation de 112,546,000 fr. pour les importations, et de 73,448,000 fr. pour les exportations.

Traité anglo-français. — Un accord anglo-français, au sujet de la question africaine, a été signé. Il reconnaît le protectorat de la France sur Madagascar et l'extension de l'influence française sur un millier de kilomètres dans les régions du Niger et du lac Tchad.

L'Angleterre obtient l'établissement d'un protectorat sur le sultanat de Zanzibar. La *Revue Bleue* n'est pas loin de penser que ce traité n'est qu'une convention de pure forme. *Tout dépendra*, dit-elle, *de la bonne volonté que mettront là-bas les sujets britanniques à honorer la signature de leur premier ministre.* Il est de fait que ce qui se passe à Terre-Neuve montre assez avec quelle désinvolture certaines colonies anglaises traitent les conventions signées par les ministres de la métropole.

Commissaires délégués en Afrique. — En conséquence du traité anglo-français, des commissaires chargés de la délimitation de l'Ouest africain ont été nommés. Ce sont MM. Hanoteau, sous-directeur au ministère des Affaires étrangè-

A BATONS ROMPUS

Nous avons accepté la tâche de réunir dans des revues de quinzaine, pour les lecteurs de *La Fraternité*, les échos du monde scientifique. Il est à peine nécessaire de dire que, dans les diverses questions dont nous aurons à parler, nous n'aborderons jamais les longs exposés théoriques, les discussions abstraites, qui n'ont leur place que dans des publications spéciales. Nous nous attacherons, comme il convient ici, au côté purement pratique des choses. Il nous arrivera même de nous arrêter à des détails qui sembleront insignifiants à certaine catégorie de nos lecteurs. Nous les prions, dès maintenant, de ne jamais oublier que nous écrivons pour un public très diversement composé.

Haïti n'est pas au pinacle du progrès ; tant s'en faut. Et c'est de Paris que nous attendons la lumière. Le pays des Yankees, quoique à six ou sept journées seulement d'Haïti, nous semble.... un peu plus loin que la France. Illusion d'optique, si l'on veut ; cette illusion nous est chère. D'ailleurs, en Amérique, tous les esprits ne s'égarent pas sur la valeur très réelle, mais limitée des Yankees. Et si nous disons ici *pays féconds en merveilles*, c'est pour employer le langage courant en Europe. Nous croyons plutôt que, dans la longue liste des inventions du siècle, les *United States* sont redevables de beaucoup aux Etats du vieux continent. Mais le préjugé est là. Or l'on ne sera pas peu étonné d'apprendre, un jour, que des inventeurs Européens bien avisés l'ont exploité à leur bénéfice. On demande le pavillon Américain, la patente américaine. Voilà ! voilà ! Et tel grand inventeur Américain — digne du reste de l'admiration universelle — est peut-être doublé d'un *breveteur* d'inventions....

Savez-vous quel cadeau de noce Edison a fait à Stanley ? Vous l'avez deviné : un phonogramme, *impressionné*, de la marche exécutée sur l'orgue dans l'Abbaye de Westminster, pendant la cérémonie de la bénédiction nuptiale. Pour un cadeau fin de siècle, c'est un cadeau fin de siecle.

Un conseil en passant : le jour de vos noces, achetez un phonographe. Plus tard, après la lune de miel, vous m'en direz des nouvelles.

Ce petit instrument nous réserve plus d'une surprise ; on ne se lasse pas de le dire. Ainsi il nous revient que les sténographes ne dorment plus que d'un œil. Le phonographe les menace d'une redoutable concurrence. La chose s'est passée à l'Auditorium de Chicago, où M. Depew, l'orateur New-Yorkais bien connu, a fait dernièrement un discours sur l'Exposition de 1893. Des opérateurs, placés devant des phonographes, pour enregistrer les paroles de l'orateur, les répétaient à voix basse dans le tube de leur appareil. Et M. Depew, parait-il, était encore à finir son discours, que les journaux de la ville avaient déjà reçu des épreuves imprimées de la première partie. En effet, quand un cylindre de cire était complètement impressionné, on le portait à un autre opérateur qui se faisait répéter le discours par l'instrument avec la lenteur voulue, et en tirait des épreuves à l'aide d'une machine à imprimer. Mais, le progrès aidant, au lieu de porter à un autre opérateur les cylindres impressionnés, on les mettra bientôt en communication immédiate avec des téléphones, reliés eux-mêmes aux imprimeries des journaux de la ville. *Time is money*. En ce temps-là, on définira l'ouvrier typographe : un tube téléphonique rangeant des caractères dans un composteur, au moyen d'un bachelier...Force des choses...

Le « Time is money » appliqué à la question de la peine de mort avait déjà préoécupé les inventeurs de la guillotine. Ils s'étaient posé le problème sous cette forme : Etant donné un nombre illimité d'aristocrates, en faire disparaître le plus possible en un nombre limité d'heures. Tout était là. Carrié trouva la solution en employant les bâteaux à soupape.

Aujourd'hui, pour parer aux... inconvénients du «fauteuil Kremmler» on emploierait... tout juste l'antithèse, la cloche à air comprimé. Il est vrai que cet appareil a été inventé pour de plus hautes destinées. Les ouvriers qu'on y enferme, au moment de le descendre sous l'eau, loin d'être des victimes, sont tout uniment des conquérants. Les membres de la presse qui ont pris part au banquet sous-marin, auquel les avait invités le directeur des travaux du pont de la Ciotat, en sont sortis sains et saufs. Je crois pourtant que si — au champagne — on leur eut rappelé qu'ils avaient huit mètres d'eau salée au-dessus de la tête, et que le moindre arrêt dans le fonctionnement des pompes à air pouvait faire passer instantanément les convives de vie à trépas, on eût été accueilli par des « *Shame* » désapprobateurs.

Mais l'exemple fera son chemin. Avant longtemps vous entendrez parler des restaurants sous-marins, c'est alors que l'expression de *sous-l'eaugraphie* rentrera dans sa véritable acception. Je suis même étonné que, pour faire pendant à la tour Eiffel, on n'ait pas encore creusé un puits de 300 mètres, avec plateforme *ascenseur*, etc.

D'un extrême à l'autre. Ils se touchent, d'ailleurs. Voyez plutôt le moyen que l'Europe emploie pour éviter la guerre : la paix armée. Les Etats se regardent avec des menaces dans le geste. C'est à qui se montrera le plus redoutable, aura les engins de guerre les plus perfectionnés. Et une nation n'a pas encore fini d'armer ses troupes d'un fusil nouveau modèle, qu'en surgit un autre de modèle plus nouveau. C'est ainsi que l'on vient de présenter au comité de la guerre italien un fusil à tir rapide automatique, qui aurait une célérité de 54 coups par minute.

Il y a aussi le fusil à gaz de M. Paul Giffard. C'est une heureuse conception. Le principe de l'invention est la force d'expansion des gaz liquéfiés, revenant à l'état gazeux.

Un étui à parois résistantes, et contenant de l'acide carbonique liquide, est placé sous le canon. Le mouvement de la gâchette agit sur un système de soupape pour donner passage à une goutte de liquide, qui se gazéifie dans l'âme du fusil, et projette la balle au dehors.

Espérons que l'inventeur ne tardera pas à y apporter le perfectionnement nécessaire pour le faire adopter dans la pratique.

F. DORET

res, et Haussmann, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Réforme de l'enseignement secondaire en France. — A la distribution des prix du Concours général, M. Bourgeois, le ministre de l'Instruction publique, a annoncé son intention d'organiser à bref délai l'enseignement des humanités modernes. On sait que cette question a déjà été l'objet de vifs et intéressants débats au Sénat.

Les souscripteurs à la fondation de *La Fraternité*. — Nous publierons dans notre prochain numéro la liste de nos abonnés et de ceux qui, par un don gratuit, ont tenu à favoriser l'œuvre d'une manière plus efficace. — Les abonnés qui n'auraient pas reçu le journal voudront bien nous en aviser et nous envoyer leur adresse.

Aux industriels et commerçants. — Messieurs les industriels, commerçants, fabricants, etc, qui ont des intérêts en Haïti ou qui voudraient entrer en affaires avec notre pays, peuvent s'adresser à nous pour toutes les annonces et réclames. On traite de gré à gré.

Les héros conquérants d'aujourd'hui. — A propos de la statue de l'amiral Courbet, la *Liberté Coloniale*, après avoir rendu hommage aux qualités, aux vertus de cet intrépide marin, signale d'une façon très sensée l'habitude que l'on prend en Europe de grandir démesurément les victoires remportées sur des peuples faibles. « A ce compte, dit ce journal, les officiers de marine qui ont envoyé l'autre jour, par-dessus la barre de Kotonou, quelques boulets dans le territoire du Dahomey, seraient aussi de grands hommes ! » Et il invoque le témoignage du célèbre amiral Dumont d'Urville, qui appréciait, de la manière suivante, la bataille de Navarin et la prise d'Alger : « L'affaire d'Alger ne signifie pas grand chose ; ce n'est pas un fait d'armes ; on ne s'est pas battu. Tout le danger, pour la marine, consistait dans le débarquement ; du moment où les Turcs et les Arabes ne s'y sont point opposés, que reste-t-il comme action maritime ? Quant à Navarin, où donc est le mérite pour les flottes des trois premières puissances maritimes de l'Europe, d'avoir écrasé la flotte d'une nation à demi-sauvage, dont les chefs n'avaient pas la moindre idée de la tactique navale, et dont les matelots étaient incapables de servir même une batterie ? On dédaignerait d'honorer d'un éloge de pareils faits dans la vie des Duquesne, des Dugay-Trouin et des Tourville. Il est malheureux pour une nation de voir exalter, comme on l'a fait, des choses aussi ordinaires ; on la déshabitue des grandes choses. »

Il faudrait peut-être un Dumont d'Urville, pour faire entendre aujourd'hui ce langage de la raison

Le désarmement de l'Europe. — L'intérêt du voyage de Guillaume II en Russie consistait bien moins dans l'entrevue des deux empereurs que dans celle de leurs chanceliers respectifs.

Il paraît que, parmi les questions effleurées dans la conversation du général de Caprivi et de M. de Giers, le désarmement général n'a pu amener aucun accord entre les deux diplomates.

La question du désarmement n'est qu'une chimère, dit le *Soleil*. « Pour réaliser ce beau rêve, renouvelé de l'abbé de Saint-Pierre, il eût fallu d'abord résoudre la question bulgare, la question d'Alsace-Lorraine, la question romaine, celle de Trieste et du Trentin, enfin vingt autres questions dont une seule suffirait pour mettre le feu à l'Europe. »

Et d'après le même journal, M. de Giers aurait à peu près répondu : « L'Allemagne peut désarmer, si elle juge sa situation assez forte. Ce sera un bel exemple et une expérience curieuse, humanitaire. Mais la Russie demande la permission de ne pas l'imiter. »

Nécrologie. — Mort de M. Baudeuf, ancien Secrétaire de la Légation haïtienne.

De Mme Chéry Hippolyte, la belle-fille du Président de la République d'Haïti. La *Fraternité* adresse ses compliments de condoléances aux deux familles.

VENTE ET ABONNEMENTS
de la Fraternité

On voudra bien ne pas trop se formaliser de la différence qui existe entre les prix de vente et les prix d'abonnements. La *Fraternité* ne peut vivre sans les encouragements de ses abonnés; le peu de numéros qui seront mis en vente ne serviront qu'à répandre le journal en Europe.

SPECTACLES DE LA SEMAINE

Ce soir à l'Opéra, à 8 h. *Roméo et Juliette*

— A la Comédie-Française :

Ce soir, 8 1/4 *l'Ecole des Femmes* et le *Jeu de l'amour et du hasard* :

Demain jeudi, *Zaïre* et *François le Champi* ;

Vendredi, *Jean Baudry* ;

Samedi, *les Petits Oiseaux* et *Bataille de Dames*.

— Au Menus-Plaisirs, la dernière matinée de *l'Œil crevé* aura lieu dimanche.

— Folies-Dramatiques, Réouverture le 1er septembre avec *le Pompier de Justine*, vaudeville de MM. Valabrègue et Davril.

— Eldorado : Réouverture samedi, 30 courant.

— La Scala : Réouverture dimanche, 31 courant.

Le Gérant : E. CACHE.

Imp. M. MAUGERET, 120, rue Lafayette, *Paris*

Avis Importants

Bateaux en partance pour Haïti

Ligne allemande. — Le steamer *Valesia*, cap. Marxen, de la Compagnie Hambourgeoise, partira du Hâvre le 5 septembre prochain.

Ligne française. — Le Canada (voie directe) de la Cie générale transatlantique quittera :

Le Hâvre, le 14 septembre.
Bordeaux, le 18 —

Un autre bateau, partant de Marseille pour Colon, correspond avec le précédent *à St-Thomas*.

Nos compatriotes qui s'en retournent viâ New-York apprendront avec plaisir que la compagnie Clyde se propose de faire toucher à Port-au-Prince le paquebot *Ozama*, qui partira de New-York pour Haïti vers le 23 octobre prochain.

Ils trouveront également à New-York à peu près à la même époque, un steamer de la ligne hollandaise allant à Port-au-Prince.

Ligne anglaise. — Le steamer *Cuban* de la West India et Pacific Steam Ship Company, partira de Liverpool le 11 septembre pour les principaux ports d'Haïti.

Le paquebot *l'Elbe*, du Royal Mail steam packet Co. partira de Southampton le 3 septembre et arrivera le 18 à Jacmel.

Voiliers en charge au Havre

Pour		partant le
Port au-Prince	*Gaston et Maurice*,	15 sept.
Les Cayes . .	*Triton*,	31 août.
Cap-Haïtien .	*Alexandre*	15 sept.
Jérémie . . .	*Victor*	25 sept.

S'adresser à MM. A. POSTEL et fils Havre

Em. Cache